

Répertoire national des certifications professionnelles

Responsable animation club-enfants

Active

N° de fiche

RNCP35157

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :

- 335t : Animation touristique et culturelle
- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs
- 334 : Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

- 42623 : Animation tourisme

Date d'échéance de l'enregistrement : 16-12-2023

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
KLAXON ROUGE	49089646100020	-	http://www.klaxon.com (http://www.klaxon.com)

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION**Objectifs et contexte de la certification :**

Les animations présentées dans les clubs et villages de vacances, parcs de loisirs ou évènementiels, tant sur le plan des animations de

journée, du club-enfants ou des soirées nécessitent des capacités et compétences professionnelles pour les animateurs qui intègrent les équipes.

La progression des concepts de service et de satisfaction auprès des clients a conduit les entreprises des secteurs d'activités concernés à renforcer leur gamme de prestations et la diversification des contenus proposés.

Le Club-Enfants (mini-club) est un lieu très important dans un hôtel club ou un village de vacances. En être responsable nécessite un savoir être des plus exigeant et un savoir-faire parfaitement maîtrisé.

Le Responsable animation club-enfants, doit être attentif, consciencieux et réfléchi. Il maîtrise les règles de sécurité en vigueur pour encadrer des enfants de 3 à 16 ans. Il est le garant du savoir-faire de son équipe et de la bonne tenue de son mini-club.

Bien qu'indispensable pour intégrer ce métier, le BAFA n'est pas suffisant pour appréhender pleinement le rôle de Responsable animation club-enfants. Il faut développer des compétences complémentaires adaptées aux exigences de la profession : diriger une équipe de parfois 4 à 5 animateurs. De nombreuses structures, de par leur taille, ne peuvent pas toujours confier ce rôle au Responsable loisirs tourisme qui lui est en charge de toutes les équipes d'animation du club de vacances (enfants- adultes - journées - soirées). Cette mission est alors confiée, dans la plupart des cas, à celui ou celle qui a le plus d'expérience et même si le BAFA enseigne les règles de sécurités en vigueur ainsi que les animations pour les enfants de 3 à 12 ans et ensuite pour le BAFD, la gestion administrative ; les structures types centres sociaux culturels et centres de loisirs n'ont pas du tout les mêmes spécificités qu'un club de vacances. Les attentes du public et les modes de fonctionnement de la structure sont différentes et requièrent des compétences professionnelles spécifiques.

En réponse à la demande des professionnels : tours opérateurs, hôtellerie de plein-air, parcs de loisirs, tourisme associatif, CSE d'entreprises ; l'école Klaxon Rouge atteste les compétences nécessaires à ce métier à travers une certification professionnelle

correspondant à ces exigences

- Brevet de surveillant de baignade, obligatoire pour l'obtention de la certification
- Management d'équipe
- Création de programmes spécifiques au club-enfants
- Pratique artistique développée et adaptée à un public enfant
- Pratiques administratives

Activités visées :

Le Responsable Animation Club-enfants organise et anime les activités ludiques destinées aux enfants et aux adolescents, aux tranches d'âges bien définies : 3 - 6 ans, 7 – 9 ans, 10 –12 ans, 13 – 16 ans. Il est chargé de l'organisation pratique des activités (espaces, moyens techniques, règlement, etc.), les présente au public et les met en œuvre dans un contexte qui doit valoriser les enfants.

- Encadrer et coordonner l'équipe des animateurs du mini-club
- Veiller à la bonne application, par son équipe, des règles de sécurité
- Informer les parents du fonctionnement et le programme du mini-club
- Accueillir et encadrer les enfants
- Animer un Club-enfants
- Animer des activités spécifiques pour les enfants et les adolescents
- Animer des journées à thèmes
- Créer des spectacles pour et avec les enfants
- Faire la promotion de ses activités

Compétences attestées :

Diriger une équipe d'animateurs club-enfants

- Manager son équipe

- Présenter son projet d'animation du club enfants

Organiser et gérer le club-enfants

- Accueillir les parents
- Organiser l'accueil des enfants selon les tranches d'âges
- Réaliser un bilan hebdomadaire et mensuel sur la fréquentation du club
- Veiller à la sécurité des biens et des personnes.
- Réaliser des supports d'information
- Gérer un budget

Créer et Coordonner le programme du Club-enfants

- Créer le programme de journée et le programme de soirée pour enfants
- Créer un spectacle avec les enfants et un spectacle pour les enfants
- Surveiller des activités aquatiques (validation brevet de surveillant de baignade)
- Animer le club-enfants

Modalités d'évaluation :

L'évaluation se décompose en trois parties :

- 1. Un contrôle continu :** Contrôle des acquis au cours de la formation évalués par le formateur référent et les formateurs de chaque discipline en fin de module. Une évaluation écrite de 3h, est réalisée en fin de parcours, sur l'ensemble des compétences nécessaires à la pratique du métier.
- 2. Stage en entreprises :** Les savoir-faire sont évalués par le maître de stage en entreprise selon une grille d'évaluation à compléter. La moyenne des notes des trois rapports de stages en entreprise, compte dans la note finale.
- 3. Jury :** Le jury est composé de formateurs et de professionnels. Il examine la grille des notes obtenues pendant le parcours de

formation. Il évalue et note l'étude de cas, rédigée par le stagiaire. Chaque stagiaire à 30 minutes pour argumenter et présenter son travail.

Le candidat qui obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur l'ensemble reçoit la certification.

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP35157BC01 - Diriger une équipe d'animateurs club-enfants

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Manager son équipe : Identifier les compétences de l'équipe Identifier les lacunes ou les axes d'améliorations de chacun Gérer les conflits Contrôler l'activité de chaque collaborateur Créer les plannings de travail hebdomadaires</p> <p>Présenter son projet d'animation du club enfants : Structurer une réunion de travail Animer une réunion de travail Présenter ses règles de fonctionnement Présenter son programme</p>	<p>Évaluations écrites et pratiques</p> <p>Évaluation en entreprise</p>

RNCP35157BC02 - Organiser et gérer le club-enfants

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Accueillir les parents : Communiquer avec les parents Utiliser des outils de contrôle et d'analyse lors des inscriptions Répondre aux demandes spécifiques : - Allergies, Contrôler application de consignes médicales, Phobies, etc.</p> <p>Organiser l'accueil des enfants : Identifier parfaitement les tranches d'âges. Communiquer avec les enfants.</p> <p>Réaliser un bilan hebdomadaire et mensuel sur la fréquentation du Club-enfants : Rédiger un rapport circonstancié. Rendre compte à sa hiérarchie et/ou à sa direction hôtelière.</p> <p>Veiller à la sécurité des enfants dans le mini-club : Faire un état des lieux de la structure d'accueil et identifier les lacunes et les corriger Contrôler la mise en place de la signalétique spécifique au Club-enfants Créer les supports des consignes d'hygiène et de sécurité spécifiques au Club-enfants Connaitre les règles en vigueur</p> <p>Réaliser des supports d'informations : Créer une affiche Réaliser un livret d'accueil Utiliser les logiciels informatiques spécifiques</p>	<p>Évaluation écrite et pratique</p> <p>Évaluations en entreprise</p>

Gérer le budget :

Suivre et respecter un budget établi pour une saison

Gérer le stock matériel

Réaliser un inventaire

Prévoir des achats

RNCP35157BC03 - Créer et Coordonner le programme du Club-enfants

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Animer :</p> <p>Élaborer un programme d'activités hebdomadaire</p> <p>Développer la découverte de la culture locale.</p> <p>Collaborer avec les autres services : Restauration, Intervenants extérieurs</p> <p>Assurer le suivi du programme</p> <p>Créer et animer des activités manuelles et ludiques</p> <p>Créer et animer des évènements : Mini Disco · Kermesse · Olympiades · Journée à thème · Atelier Maquillage</p> <p>Créer, mettre en scène un spectacle pour enfants et avec les enfants :</p> <p>Rechercher une histoire et l'adapter pour le public choisi.</p> <p>Déterminer et répartir les rôles.</p> <p>Établir le planning de répétitions.</p> <p>Mettre en scène des enfants et les animateurs.</p> <p>Maquiller les enfants.</p>	<p>Évaluations pratiques</p> <p>Évaluations en entreprise</p>

Apprendre des chorégraphies spécifiques aux enfants.	
--	--

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Les trois blocs de compétences doivent être validés pour obtenir la certification.

Chaque bloc de compétences est acquis de manière définitive.

Selon les évolutions du métier, des apports en formation complémentaires pourraient être demandés pour valider une certification par un bloc acquis antérieurement.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le métier s'exerce dans les villages de vacances, les villages clubs, l'hôtellerie de plein air, les parcs de loisirs, les compagnies maritimes de croisières.

Ces structures sont de tailles très variables puisque leur capacité d'accueil peut aller de 50 à plus de 3500 clients. Le Responsable animation club-enfant peut intégrer une équipe de 2 à 30 personnes.

Le grand nombre d'établissements employeurs, la taille très variable des structures, les différences de clientèle permettent un grand choix de postes adaptés aux affinités particulières de chacun, dans le cadre de différentes conventions collectives

Type d'emplois accessibles :

Responsable animation club-enfants

Responsable mini-club

Code(s) ROME :

- G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs
- G1101 - Accueil touristique

Références juridiques des réglementations d'activité :

Etre titulaire du BAFA est nécessaire pour l'exercice du métier.

D'après l'article R227-12 du code de l'action sociale et des familles, les dispositions concernant l'encadrement de mineurs indiquent :

« Les fonctions d'animation en séjours de vacances et en accueils de loisirs sont exercées :

1° Par les titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification figurant sur une liste pouvant tenir compte de la durée de l'accueil, du nombre et de l'âge des mineurs. Cette liste est arrêtée par le ministre chargé de la jeunesse après avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse institué par le [décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016](#) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033242072&categorieLien=cid>)

2° Par les agents de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou des cadres d'emploi dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la jeunesse et des ministres dont ils relèvent ;

3° Par les personnes qui, dans le cadre de la préparation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de l'un des diplômes ou titres figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa, effectuent un stage pratique ou une période de formation ;

4° A titre subsidiaire, par des personnes autres que celles mentionnées aux alinéas précédents.

Le nombre des personnes mentionnées aux 1° et 2° ne peut être inférieur à la moitié de l'effectif requis. Celui des personnes mentionnées au 4° ne peut être supérieur à 20 % dudit effectif, ou à une personne lorsque cet effectif est de trois ou quatre.

VOIES D'ACCÈS

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

De niveau 4 et titulaire du BAFA (obligatoire). Le candidat doit avoir une forte motivation, une bonne culture générale et une bonne condition physique. Il doit être autonome, avoir un bon relationnel et une aptitude à vivre en collectivité. Tout apport complémentaire, expérience dans l'animation pour enfants est un atout majeur.

Validation du brevet de surveillant de baignade

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
---------------------------------	-----	-----	-----------------------

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Deux représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés.</p> <p>Le Directeur de Klaxon Rouge et le référent de la formation.</p>
En contrat d'apprentissage	X		<p>Deux représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés.</p> <p>Le Directeur de Klaxon Rouge et le référent de la formation.</p>
Après un parcours de formation continue	X		<p>Deux représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés.</p> <p>Le Directeur de Klaxon</p>

			Rouge et le référent de la formation.
En contrat de professionnalisation	X		<p>Deux représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés.</p> <p>Le Directeur de Klaxon Rouge et le référent de la formation.</p>
Par candidature individuelle	X		<p>Deux représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un représentant des salariés.</p> <p>Le Directeur de Klaxon Rouge et le référent de la formation.</p>
Par expérience	X		<p>Deux représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit un représentant des employeurs et un</p>

représentant des salariés.
Le Directeur de Klaxon Rouge et le référent de la formation.

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune correspondance

BASE LÉGALE

Date de décision	16-12-2020
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	16-12-2023

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)
2019	7	0	100	100
2018	9	0	100	100

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.klaxonrouge.com/formation/responsable-animation-clubs-enfants/>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP28649 (/recherche/rncp/28649)	RNCP28649 - Responsable animation de clubs enfants